

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : Mme BRIGITTE HUCK à Mme CHRISTIANE HIGI

Secrétaire de séance : PASCAL SCHLICHTER

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juin 2023

DM N°037/2023 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS

M. le Maire expose à l’assemblée que pour une meilleure efficacité de l’action du Conseil municipal il souhaite créer des commissions communales réparties en pôles de compétences. Ces commissions auront à traiter, tout au long de leur mandat, des questions relatives à leurs domaines de compétences propres. Elles pourront, sur la base de leur travail, proposer des initiatives et solliciter des arbitrages de la part du bureau municipal.

Chacune de ces commissions sera placée sous la responsabilité d’un adjoint au maire ou d’un conseiller municipal délégué. Le responsable de la commission devra faire vivre et animer sa commission, en la réunissant de manière régulière pour assurer un dialogue permanent sur les domaines propres à chaque groupe. Il sera également chargé de la transmission des informations entre la commission et la municipalité, et vice-versa.

Tout conseiller est libre de rejoindre la commission de son choix, sur la base de ses affinités, ses connaissances, ses expertises ou ses envies.

Dans l’hypothèse où un projet est susceptible de concerner une multitude de domaines, des groupes de travail transversaux regroupant des membres des commissions concernées pourront être créés pour la durée de mise en œuvre du projet.

1. **Commission Finances**
2. **Commission vie de la commune**
3. **Commission Urbanisme et cadre de vie**
4. **Commission éducation et petite enfance**
5. **Commission développement durable et travaux**
6. **Commission sécurité – tranquillité et circulation**

Il s’agit pour le Conseil municipal de valider les demandes présentées pour la constitution des commissions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la constitution des commissions ainsi :

1. Commission finances – Alexandre LORENTZ

FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, ERATH DIDIER

2. Commission vie de la commune – Brigitte FORLER

HIGI CHRISTIANE, HEITZ PATRICIA, GALL ALEXIA, HILSEBEIN SARAH,

3. Commission Urbanisme et cadre de vie – Pascal SCHLICHTER

CAGNINA MARC, RIVIERE BAPTISTE, STOLL VALERIE, WURTZ YVES, SPANGENBERGER GREGORY, GANGLOFF HENRI-PIERRE

4. Commission éducation et petite enfance – Christiane HIGI

GALL ALEXIA, STOLL VALERIE, HUCKERT KATIA, OSSWALD NICOLE, FORLER BRIGITTE

5. Commission développement durable et travaux – Henri-Pierre GANGLOFF

CAGNINA MARC, RIVIERE BAPTISTE, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, SPANGENBERGER GREGORY, WURTZ YVES, HILSEBEIN SARAH, BRIGITTE HUCK

6. Commission sécurité – tranquillité et circulation – Adrien FORESTIER

Henri-Pierre GANGLOFF, Brigitte FORLER, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, ERATH DIDIER

Pour extrait conforme

Mittelhausbergen, le 26 juin 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ



Mairie de MITTELHAUSBERGEN
Bas-Rhin